

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 17 DECEMBRE 2015**

Tous présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE – COULON - CHAUMET – MASCLEF - AUBERY – THEVENET -- ZELLNER - DEVAUX - REYNARD - LABBE - BERGER – LAVERNHE-LEPRETRE – BONNARD

Secrétaire de séance : Mme LAVERNHE-LEPRETRE

Convocation : le 11 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

MUTUALISATION : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AUX SERVICES COMMUNS AVEC MOULINS COMMUNAUTE

M. MARGELIDON rappelle que, par délibération du 3 septembre dernier, le projet de schéma de mutualisation a été adopté. Il consiste à mutualiser les missions suivantes :

- urbanisme : autorisation du droit des sols, gestion des documents de planification, règlement de publicité, gestion des risques
- finances : étude prospective financière, contractualisation des emprunts, suivi des dossiers bancaires, gestion communale des impôts directs, montage des dossiers de subvention. M. MARGELIDON précise qu'un cabinet spécialisé a été approché pour ce qui concerne les bases locatives. De plus, une consultation va être lancée par Moulines Communauté pour trouver un cabinet qui travaillera sur le Règlement Local de Publicité
- ressources humaines : gestion administrative du personnel incluant la paye, les déclarations de salaires, la gestion des carrières, les arrêtés liés au personnel, leur notification aux agents, les délibérations liées à la gestion des carrières, la saisie de la CAP, les comités technique et médical, les formations,
- veille juridique et contentieux (y compris les demandes de subventions européennes),
- marchés publics, de la consultation des entreprises au dossier final de marché, groupements de commandes
- contrats d'assurances et gestion des sinistres

Aujourd'hui, en vue de finaliser le transfert de personnel, il reste :

1/ à préciser que c'est Françoise THEURIOT qui est transférée (c'est Moulines Communauté qui prendra l'arrêté de transfert et non la Commune). Elle sera affectée au service urbanisme

2/ à fixer par convention les modalités d'adhésion de TOULON aux services communs

M. MARGELIDON résume le projet de convention qui a été examiné avec Moulines Communauté et dont les grandes lignes sont :

- transfert de l'agent à compter du 1^{er} janvier 2016 avec maintien des avantages divers. L'agent devient intercommunal
- transfert des missions à compter du 1^{er} janvier sauf les dossiers de ressources humaines dont la date de transfert est en cours de négociation
- le financement des services communs se fait par diminution de l'attribution de compensation à hauteur du coût de l'agent transféré, soit 59 285 € par an, correspondant aux coûts de personnel et de fonctionnement de l'agent transféré
- la convention peut être modifiée à tout moment par l'une ou l'autre des deux parties
- en cas de contentieux, ils seront portés devant le tribunal administratif

La convention a été approuvée par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2015 à la majorité absolue (18 abstentions).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention
- autorise le maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant

SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF ET LA MSA

Le premier Contrat Enfance Jeunesse étant arrivé à expiration, il convient de signer un nouveau partenariat avec la CAF et la MSA, l'objectif étant d'obtenir des financements pour les services petite enfance et périscolaires.

Les actions de la Commune qui entrent dans ce dispositif sont l'accueil de loisirs (périscolaire, mercredis et vacances scolaires) et la micro-crèche (les TAP n'entrent pas dans le dispositif car ils bénéficient d'un fonds de soutien spécifique).

Les financements des partenaires exigent un suivi trimestriel et un contrôle annuel. Ils tiennent compte du reste à charge de la Commune, après déduction de toutes les recettes (budgets prévisionnels 2015, 2016, 2017 et 2018) et de l'atteinte de tous les objectifs (taux d'occupation, heures agents et heures d'ouverture). La référence du calcul pour l'ALSH est l'année 2006 mais sans tenir compte des heures TAP, l'objectif étant inatteignable, il devrait être diminué de 3 500 € environ.

Montants à titre indicatif :

	2015	2016	2017	2018
Crèche	25 821.36	35 927.21	35 927.21	35 927.21
ALSH	29 545.22	29 545.22	29 545.22	29 545.22
total	55 366.58	65 472.43	65 472.43	65 472.43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 VAL D'ALLIER NORD

M. LEMAIRE, adjoint chargé du dossier de la Réserve Naturelle du Val d'Allier depuis sa création, expose qu'il s'agit d'en modifier le périmètre. L'Etat consulte toutes les communes concernées, qui doivent donner leur avis par délibération. TOULON est concernée pour une diminution de 60 ares de Réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA NIEVRE

Par délibération du 29 octobre, le Conseil Municipal a donné son avis sur le schéma de coopération intercommunale présenté par le préfet de l'Allier.

Le 30 novembre, le maire de Dornes fait savoir :

- que son conseil municipal a rejeté le projet de schéma de la Nièvre parce qu'il ne prévoit pas l'entrée de Dornes dans la communauté de communes de Moulins qui constitue pourtant son bassin de vie
- et qu'il demande à la Commission Intercommunale de la Nièvre de se prononcer à ce sujet

Il transmet également la délibération de la Commune de St Parize en Viry qui émet le même souhait.

La Ville d'Yzeure a apporté un complément à sa propre délibération en demandant aux préfets de l'Allier et de la Nièvre de tenir compte des attentes des communes du sud de la Nièvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime que le cas de DORNES et de SAINT PARIZE EN VIRY doit être pris en compte et souhaite que ces communes rejoignent MOULINS COMMUNAUTE.

BP 2015 : TRAVAUX EN REGIE

Des écritures budgétaires doivent être passées pour mettre en régie des travaux effectués par les services techniques : changement de radiateurs à la salle socio, aménagements paysagers sur le sentier piéton du bourg, travaux de peinture de l'accueil de loisirs, pose d'étagères à l'école primaire, aménagements de voirie.

Par « travaux en régie », on entend les travaux réalisés par les services municipaux avec des fournitures payées en section de fonctionnement (peinture, plantations...).

C'est une opération comptable d'ordre budgétaire qui consiste à transférer les montants en section d'investissement, le but étant de bénéficier du FCTVA. On y ajoute le prix de la main d'œuvre.

Le récapitulatif suivant est examiné :

Désignation	Imputation	Opération	Fournisseur	Mandat/Bo	TTC	Personnel	Temps	Coût MO
Salle La Vivert 2015SALSOCIORADIATEURS	2135	1002	REXEL - Achat radiateurs	788/78	453,77	DESCHAMPS	1 heure	30,70 €
					453,77			30,70 €

Sentier Aménagement 2015SENTIERAMENAGEMENT	2135	1014	Le Temps des Fleurs Achat arbustes	239/27	349,38	BILLON	3 jours	263,32 €
			Les Pépinières du Lutin Achat végétaux	181/18	226,81	MALHURET	3 jours	407,42 €
			Zolpan - Achat lasure	549/55	114,14	DESCHAMPS	1/2 journée	122,82 €
			Avantage Bois - Achat planches	338/36	75,6	DESCHAMPS	1 jour	245,60 €
						BILLON	1 jour	87,76 €
PERONNET	1 jour	141,69 €						
					765,93			1 268,61 €

Accueils 2015ACCUEILSPEINTURE	2135	1021	Zolpan - Achat peinture	789/78	561,74	DESCHAMPS	2,5 jours	614,00 €
					561,74			614,00 €

Ecole Elémentaire 2015EPETAGERES	2135	2213	Brico Dépôt - Achat fournitures pour installation étagères	775/76	351,84	DESCHAMPS	4 jours	982,40 €
				775/76	5,8			
				775/76	53,5			
				803/79	82,7			
				843/87	192,58			
				843/87	72,45			
				856/88	29,6			
				856/88	10,8			
				856/88	6,59			
				916/94	36			
940/98	22,1			863,96			982,40 €	

Travaux voirie générale 2015VOIRIEAMENAGEMENT	2135	2220	Jalicot - Concassé alluvionnaire et sable de rivière	324/35	2191,66	DESCHAMPS	4 jours	982,40 €
				607/59	1068,88	BILLON	4 jours	351,04 €
						MALHURET	4 jours	563,04 €
						PERONNET	2,5 jours	354,20 €
					3260,54			2 250,68 €

Montant total	5905,94	Montant total	8 042,10 €
---------------	---------	---------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°4 (écritures comptables/travaux en régie).

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 SEPTEMBRE 2015 DEMANDANT AU SDE03 UNE AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR INSTALLER UNE CHAUFFERIE GAZ

Par délibération du 3 septembre, une subvention a été demandée au SDE03 pour changer la chaudière du restaurant scolaire.

Le SDE a fait modifier le devis de l'entreprise STEIN qui n'était pas assez précis, ce qui modifie ainsi le plan de financement :

ancien plan de financement		nouveau plan de financement	
DEPENSE TOTALE HT :	3 586	DEPENSE TOTALE HT :	3 646.42
RECETTE :		RECETTE :	
- aide SDE03	717	- aide SDE03	709.28
- autofinancement Commune	2 869	- autofinancement Commune	2 937.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau plan de financement, à la demande du SDE03.

AUTORISATION A MANDATER PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BP 2016

Afin de permettre la continuité des projets menés par la Commune et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, à l'exclusion des emprunts et des autorisations de programme. Ces crédits seront inscrits au BP 2016 lors de son adoption.

total des dépenses d'équipement 2015	limite du quart
559 493.50	139 873.37

La répartition des 139 873.37 € sera examinée en Commission de Finances et en Commission de Travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater par anticipation au vote du BP 2016.

SUBVENTIONS 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Des devis ont été demandés pour monter le projet de création d'un nouveau club house au complexe sportif.

Sachant que la FFF peut subventionner (dans le cadre de l'Euro2016) ce genre de projet jusqu'à 50 % du coût, plafonné à 40 000 €, et que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 mars 2016, le plan financier suivant pourrait être envisagé :

DEPENSE :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	TTC
MAÇONNERIE	LEVITE	18 080.08	21 696.09
CHARPENTE COUVERTURE	BARNICHON	10 416.99	12 500.39
ISOLATION	BERNARD	15 840.00	19 008.00
ALIMENTATION EN EAU ET LAVABO	STEIN	870.85	1 045.02
PORTES ET FENETRES METAL	AMS/MORETTE	9 344.00	11 212.80
ELECTRICITE	DESMERCIERES	9 401.77	11 282.12
TOTAL		63 953.59	76 744.42

RECETTE :

FFF 50 %	38 372.21
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	38 372.21

Le District d'Allier devra valider le dossier, la Ligue ensuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend la décision de principe d'inscrire la dépense au BP 2016
- adopte le plan financier
- demande la subvention à la FFF
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Il conviendra d'envisager la dépose et le désamiantage des anciennes installations, dépense estimée à 30 000 €.

QUESTIONS DIVERSES**RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE :**

La parcelle est désormais bornée sur l'emplacement réservé au PLU. MOULINS HABITAT a programmé financièrement le projet et les programmistes et architecte (Mme PANTHEON) étudient les contraintes (terrain, prescriptions du PLU, logements sociaux, souhaits de la Commune). La livraison est prévue fin 2017.

Le projet consiste en :

- 5 logements « familles » T3 et T4
- entre 12 et 16 « logements seniors », selon les possibilités données par la configuration du terrain, T2 et T2bis de 45/55 m² avec terrasse ou jardin
- une salle d'activités de 80 m²

Un premier projet doit être rendu par Mme PANTHEON vers le 15 janvier. Une réunion Conseil Municipal/administrateurs CCAS sera organisée, étant rappelé que c'est le CCAS qui gèrera les attributions de logement et la salle d'activités.

ACTIONS DU CCAS :

- reconduction de l'aide complémentaire à l'APA
- reconduction de l'aide au permis de conduire (bien que le Conseil départemental ne reconduise pas lui-même)
- repas des Aînés
- colis de Noël
- aide d'urgence : pas d'achat de bois à prévoir car le bois provient de l'abattage d'arbres communaux

AMENAGEMENTS :

- le Crédit Agricole a déposé un permis pour la rénovation de la tour.
- aéroport : la reprise par Moulins Communauté est en cours de discussion à partir du 1^{er} janvier 2016, la CCI n'ayant plus le droit de financer le déficit de fonctionnement d'un équipement public. Moulins Communauté aura l'obligation de trouver une solution d'équilibre pour environ 150 000 €
- lotissement du Grand Guet : l'entreprise COLAS attaque le 11 janvier la 2^{ème} tranche de travaux de voirie, le chemin du Verdelet et le nettoyage du bassin de rétention de la ZAC du Larry
- Mmes BARDET et BERNADAT sont les nouvelles exploitantes du salon de coiffure
- l'épicerie PEJOUX, présente sur le marché du jeudi, propose des livraisons à domicile, à condition de prendre rendez-vous

TRAVAUX : M. CHAUMET expose :

- réalisation du chemin piétons reliant Le Larry et la Route de Neuilly
- sécurité routière : une bande axiale Route de Neuilly va être réalisée, l'objectif étant de faire ralentir les véhicules
- des arbres ont été plantés sur le sentier du bourg et au stade
- un portail a été posé au terrain de pétanque
- les illuminations de Noël ont été posées

MARCHÉS D'ASSURANCE : ont été choisis Groupama (responsabilités, flotte automobile et dommages aux biens) et APRIL (risque statutaire), une économie de 10 000 € est ainsi réalisée

CALENDRIER

19 décembre – 14 h	distribution et dédicace de M. AUBERY
19 décembre – 16 h	souscription cloche
8 janvier – 19 h	vœux de la Commune
5 février	conseil d'école élémentaire

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à TOULON SUR ALLIER le 18 décembre 2015.
Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

